



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Agriculture à Mayotte

Question écrite n° 32337

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'agriculture à Mayotte. Le 101ème département français est le département comptant le plus d'agriculteurs par habitant. En effet, le tiers des Mahorais ont une activité de production agricole. L'île n'est cependant pas auto-suffisante et les exportations sont faibles. Pourtant, en matière agricole, en agroforesterie et en transformation agroalimentaire, l'activité est dynamique. De plus, les potentialités de valorisation à Mayotte de productions agricoles de pays voisins en vue de créer directement sur le territoire des emplois et de la valeur ajoutée sont réelles. Enfin, le développement de filières agricoles d'excellence est porté depuis quelques années par nombre de jeunes entrepreneurs locaux qui aspirent à fournir le marché local mais également à exporter des produits à forte valeur ajoutée, notamment vers l'Europe, comme la vanille bio ou encore l'ananas victoria bio, pour ne prendre que ces deux exemples. L'appui des fonds européens au développement agricole et agroalimentaire est appréciable. La future enveloppe française des fonds de Bruxelles a été calculée avec un apport global de Mayotte de 825 millions d'euros sur la base de la situation du 101ème département. Aussi, il lui demande de lui indiquer ce qu'il entend entreprendre pour développer l'agriculture, l'agroforesterie et l'agroalimentaire à Mayotte en vue de créer de l'emploi, de la valeur ajoutée locale et d'intégrer les filières mahoraises dans les circuits commerciaux européens.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32337

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6389

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)